

# CITÉ GESTION

an EFG company

## GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

**LIBRE D'ALLER** À L'ESSENTIEL



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'organe responsable de la haute direction est composé de quatre membres <sup>1</sup> :

- M. Jean-François Ducrest\*, Président
- M. Franco Polloni, Vice-Président
- M. Dimitrios Politis
- M. Piergiorgio Pradelli

L'organe responsable de la haute direction agit sans comité et prend l'ensemble des décisions dans ses séances ordinaires. Le Conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente.

*Parcours professionnel et formation : cf. site internet sous « Notre équipe – Conseil d'administration »*

<sup>1</sup> Jusqu'au 6 octobre 2025, date de l'acquisition de Cité Gestion SA par le groupe EFG International, le Conseil d'administration se composait des cinq membres indépendants suivants : M. Germain Steiner, M. Jean-François Ducrest, Mme Sophie Maillard, M. Patrick Fritz et M. Patrick Voegeli.

\* Membre indépendant

## DIRECTION

Composition de la Direction<sup>2</sup> :

- M. Christophe Utelli, CEO
- M. Sven Blake, Deputy CEO
- M. Guy Barbey
- M. Laurent Kramer
- M. Daniel Steffen
- M. Sébastien Micotti
- M. Nicolas Moullet

*Parcours professionnel et formation : cf. site internet sous « Notre équipe – Direction Générale »*

<sup>2</sup> Jusqu'au 6 octobre 2025, date de l'acquisition de Cité Gestion SA par le groupe EFG International, le Comité de direction se composait des cinq membres suivants : M. Guy Barbey, M. Christophe Utelli, M. Laurent Kramer, M. Daniel Steffen et M. Sébastien Micotti.

## ORIENTATION STRATÉGIQUE EN MATIÈRE DE RISQUES ET PROFIL DE RISQUE

Les risques inhérents à l'activité de Cité Gestion se partagent entre les catégories suivantes :

- Risques financiers : risque de crédit et de contreparties & risque de marché;
- Risques opérationnels : risques liés aux relations d'affaires, risque d'investissement (gestion des actifs de la clientèle), risque de fraude, Cyber-risque et risque de Business continuity;
- Risque de réputation qui découle de la mauvaise gestion des risques ci-dessus.

## SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE : ORGANES ET RESPONSABILITÉS

### Conseil d'administration :

La responsabilité primaire de la politique des risques appartient au Conseil d'administration. Il adopte notamment les principes généraux du système de contrôle interne (SCI) et les seuils de tolérance et de propension aux risques (« Risk Appetite »).

Il revoit annuellement la politique de risque de Cité Gestion; il prend les mesures correctives nécessaires.

### La Direction :

La Direction met en œuvre la politique de risque décidée par le Conseil d'Administration et lui rapporte, à chaque séance ou plus souvent si les circonstances l'exigent. Il assure la cohérence du système de contrôle interne et l'action des différents Comités et fonctions qui veillent au bon fonctionnement de la société.

### Autres comités actifs :

- Comité de Diligence
- Comité des Risques
- Comité des Crédits
- Comité ALM
- Comité d'investissement

### Les fonctions actives au sein du SCI sont :

- Le Risk Management
- Le Service Juridique
- La Compliance
- Le Fichier Central
- Le Service Finance
- Le Service des Opérations
- Le Service RH
- Le Service Communication

## L'ARCHITECTURE DE CONTRÔLE

De façon générale, trois niveaux de contrôle peuvent être distingués :

- Le contrôle de premier niveau par les équipes opérationnelles et commerciales – intégré dans les processus de travail, réalisé dans le cadre des activités quotidiennes sur la base de directives et procédures internes.
- Le contrôle de deuxième niveau par les Comités et fonctions actives au sein du SCI dans leurs domaines respectifs de compétences.
- Le contrôle de troisième niveau par la Révision interne (depuis le 6 octobre 2025, date de la reprise de Cité Gestion par le Groupe EFG International, c'est EFG Bank SA qui est en charge de la révision interne, qui était auparavant externalisée auprès de KPMG).

Un management information system (MIS) rapide et concis complète le SCI afin de garantir une prise de décisions sur des bases adéquates et la capacité de réaction de Cité Gestion face à des situations particulières.

L'auditeur externe PricewaterhouseCoopers évalue au moins une fois par an l'efficacité du SCI de Cité Gestion.

## RISQUES FINANCIERS

### Risque de crédit :

Cité Gestion peut octroyer des crédits ou garanties de type lombard, en application des règles en matière de nantissement et des limites de concentration en vigueur. Sur le principe, il n'y a pas de crédit en blanc. Cité Gestion n'est pas autorisée à donner des crédits hypothécaires. La gestion du risque de crédit est définie dans la Directive sur les crédits. Aucune perte des activités de crédit n'a été subit par Cité Gestion à ce jour.

### Risque de contrepartie :

La contrepartie principale de Cité Gestion est la Banque nationale Suisse (BNS). Pour faciliter les opérations de ses clients, des liquidités sont détenues auprès du Groupe Lombard Odier à qui la plupart des activités IT et opérationnelles de Cité Gestion ont été sous-traitées.

### Risque de marché :

Cité Gestion n'a pas d'activité de négoce pour propre compte et ne prend aucun risque de change de manière active au niveau de son bilan. Pour des raisons de collatéral auprès du Groupe Lombard Odier, un portefeuille limité d'obligations de première qualité est détenu et encadré par des limites strictes définies par le Conseil d'Administration (Directive sur la Trésorerie).

## RISQUES OPÉRATIONNELS

### Risques liés aux relations d'affaires :

Cité Gestion a ouvert son premier compte début 2010 et a directement appliqué les règles strictes en matière de crossborder et d'acceptation des relations selon leur fiscalité. En ce sens, Cité Gestion n'a pas de « legacy business ». Le Compliance assure la revue des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ainsi que le respect des listes de sanctions nationales et internationales au quotidien. Le risque juridique traite également les éventuelles réclamations et litiges avec la clientèle ou les contreparties.

### Risque d'investissement :

Le risque d'investissement est au cœur du métier de Cité Gestion. Les ressources engagées sur ce risque ont pour mission de s'assurer que les décisions d'investissement respectent les objectifs et restrictions d'investissement propres à chaque mandat, ainsi que les directives internes et réglementaires (en particulier les règles de conduite et les directives concernant le mandat de gestion de fortune de l'Association Suisse des Banquiers (ASB)). La gestion du risque d'investissement est définie dans la Directive sur le risque d'investissement.

### Risque de fraude :

Le risque de fraude peut être de source externe (exécution d'instructions de virement sur des comptes clientèle ou nostro émanant de personnes non autorisées) ou interne (opérations effectuées par des collaborateurs pour leur profit, au préjudice de la Société ou de la clientèle). Pour garantir la sécurité des avoirs des clients et de l'entreprise, des règles très strictes ont été définies et sont appliquées quotidiennement par les fonctions dans le cadre du SCI. Toute infraction est immédiatement adressée.

## RISQUES OPÉRATIONNELS

### Cyber-risque :

Cité Gestion a outsourcé la majorité de son IT auprès du Groupe Lombard Odier, Microsoft, Bechtle et Swisscom, qui assurent la sécurité de ses outils respectifs. Une surveillance idoine est réalisée par Cité Gestion concernant les mesures prises par son prestataire de service dans le domaine du Cyber-risk. En sus, Cité Gestion s'est doté d'un processus et de partenaires en cas de survenance d'un tel risque qui s'articule selon les phases suivantes : investigations forensiques, contre-mesures de réparation et de remise en fonction, gestion juridique, notification(s) aux autorités. A ce jour, aucun risque de ce type ne s'est produit à Cité Gestion.

### Business continuity :

Cité Gestion a développé un Business Continuity Plan (BCP) en collaboration avec son partenaire dans le domaine (Groupe Lombard Odier, Microsoft, Bechtle et Swisscom) en ligne avec les recommandations de l'Association suisse des banques (ASB) et les exigences de la FINMA. Il prévoit la protection des processus critiques pour les affaires de Cité Gestion en cas de crise par des mesures préventives et la constitution de back-ups informatiques. Le BCP inclut une analyse de risque, une définition des besoins et des stratégies de recouvrement. Les priorités du BCP sont : la sécurité des personnes, la capacité de prendre des décisions et les exécuter et le rétablissement complet des processus les plus critiques dans une période de temps prédéfinie. Le BCP n'a jamais dû être déclenché chez Cité Gestion, mais est testé de manière régulière.

# CITĒ GESTION

an EFG company

## BÂLE III – PILIER 3

**LIBRE D'ALLER** À L'ESSENTIEL



## OBJECTIF ET PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

L'objectif de ce document est de donner aux investisseurs, analystes, agences de notation et organes de contrôle une information approfondie sur la gestion des risques de Cité Gestion. Le document informe notamment sur l'adéquation des fonds propres de la Société, les méthodes d'évaluation des risques et le niveau des risques pris par Cité Gestion. Ce document a été établi conformément aux exigences de publication du pilier 3 de l'Accord de Bâle III et de la Circ.-FINMA 2016/1 « Publication – banques » de l'Autorité de surveillance des marchés financiers en Suisse.

## KM1 : CHIFFRES-CLÉS ESSENTIELS RÉGLEMENTAIRES

	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
	En milliers CHF	En milliers CHF	En milliers CHF	En milliers CHF
<b>Fonds propres pris en compte</b>				
1. Fonds propres de base durs (CET1)	37 019	24 868	24 237	23 627
2. Fonds propres de base (T1)	37 019	24 868	24 237	23 627
3. Fonds propres totaux	37 019	24 868	24 237	23 627
<b>Positions pondérées en fonction des risques (RWA)</b>				
4. RWA	217 714	165 975	136 244	111 020
4a. Exigences minimales de fonds propres	17 417	13 278	10 899	8 882
<b>Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)</b>				
5. Ratio CET1	17.0%	15.0%	17.8%	21.3%
6. Ratio de fonds propres de base	17.0%	15.0%	17.8%	21.3%
7. Ratio de fonds propres globaux	17.0%	15.0%	17.8%	21.3%

## KM1 : CHIFFRES-CLÉS ESSENTIELS RÉGLEMENTAIRES

	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
	En milliers CHF	En milliers CHF	En milliers CHF	En milliers CHF
<b>Exigence en volants CET1 du Comité de Bâle (en % des RWA)</b>				
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
9 Volant anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle	-	-	-	-
10 Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national (%)	-	-	-	-
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC)	8.5%	8.5%	9.8%	13.3%
<b>Ratios-cibles de fonds propres selon FINMA</b>				
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
12b Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR)	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
12c Ratio-cible en CET1 selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7.0%	7.0%	7.0%	7.0%
12d Ratio-cible en T1 selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8.5%	8.5%	8.5%	8.5%
12e Ratio-cible global de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10.5%	10.5%	10.5%	10.5%

## KM1 : CHIFFRES-CLÉS ESSENTIELS RÉGLEMENTAIRES

	31.12.2025 En milliers CHF	31.12.2024 En milliers CHF	31.12.2023 En milliers CHF	31.12.2022 En milliers CHF
<b>Ratio de levier Bâle III</b>				
13 Engagement global	460 566	336 788	311 862	438 745
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	8.0%	7.4%	7.8%	5.4%
<b>Ratio de liquidités (LCR)</b>				
15 Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité	68 908	101 593	79 461	253 094
16 Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie	22 956	14 453	16 522	68 894
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	300.2%	702.9%	480.9%	367.4%
<b>Ratio de financement (NSFR)</b>				
18 Refinancement disponible stable	301 199	213 787	203 696	262 512
19 Refinancement stable nécessaire	129 772	101 206	82 875	80 245
20 Ratio de financement, NSFR (en %)	232.1%	211.2%	245.8%	327.1%

## OV1 : APERÇU DES POSITIONS PONDÉRÉES PAR LE RISQUE

	<b>31.12.2025</b> En milliers	<b>31.12.2024</b> En milliers	<b>31.12.2023</b> En milliers	<b>31.12.2022</b> En milliers
	CHF	CHF	CHF	CHF
1. Risque de crédit	7 366	4 946	3 758	2 868
20. Risque de marché	325	345	577	617
24. Risque opérationnel	9 726	7 987	6 564	5 337
25. Montants en dessous des seuils pertinents pour la déduction (montants soumis à pondération de 250%)	0	0	0	0
<b>27 Total</b>	<b>17 417</b>	<b>13 278</b>	<b>10 899</b>	<b>8 822</b>

## CR1 : RISQUES DE CRÉDIT : QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS

	a		c	d
	Valeurs comptables			
	<i>Positions en défaut</i>	<i>Positions pas en défaut</i>	Corrections de valeur / amortissements	Valeurs nette
1 Créances (sans les titres de dette)	0	234 279	0	234 279
2 Titres de dette	0	24 194	0	24 194
3 Expositions hors bilan	0	26 554	0	26 554
<b>4 Total</b>	<b>0</b>	<b>285 027</b>	<b>0</b>	<b>285 027</b>

## CR3 : RISQUES DE CRÉDIT - APERÇU DE TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE

	a	b1	b	d
	Positions sans couverture	Positions couvertes	Positions couvertes par des sûretés	Positions couvertes par des garanties financières
1 Créances (y.c. les titres de dette)	592	257 881	257 881	0
2 Opérations hors bilan	801	25 753	25 753	0
<b>3 Total</b>	<b>1 393</b>	<b>283 634</b>	<b>283 634</b>	<b>0</b>
4 Dont en défaut	0	0	0	0

## EXIGENCES DE PUBLICATION LIÉES AUX FONDS PROPRES ET À LA LIQUIDITÉ SELON LA CIRCULAIRE FINMA 2016/01

### **IRRBB Risque de taux : objectifs et règles de gestion du risque de taux du portefeuille de la banque**

#### *A) Définition du risque de taux (IRRBB)*

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque auquel sont exposés les fonds propres et les bénéficiaires de la banque en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les variations de taux d'intérêt influencent la valeur économique des actifs, des passifs et des positions du hors bilan. Elles ont également une incidence sur le revenu des opérations d'intérêts (perspective des bénéficiaires).

#### *B) Stratégies visant à gérer et à atténuer l'IRRBB*

Conformément aux Circulaires FINMA 2019/2 Risques de Taux et 2016/1, la Banque dispose d'un concept cadre de gestion des risques applicables aux risques de taux. L'instance dirigeante responsable de la surveillance du risque de taux est le Conseil d'Administration qui détermine les principes de gestion du risque de liquidité ainsi que le profil cible de risque.

#### *C) Périodicité et description des agrégats spécifiques visant à évaluer le risque de taux*

Les indicateurs du risque de taux sont tous calculés trimestriellement :

- Variation de la valeur économique des fonds propres (fonds propres de base) : Indicateurs IRRBB.
- Effet sur le revenu : indicateur de marge d'intérêt intégrant le revenu net d'intérêt (Net Interest Income: NII).

#### *D) Scénarios de choc de taux et de stress*

La Banque utilise les scénarios suivants :

- Déplacement parallèle vers le haut de 150 points de base,
- Déplacement parallèle vers le bas de 150 points de base,
- Pentification de la courbe (taux courts en baisse, taux longs en hausse),
- Aplatissement de la courbe (taux courts en hausse, taux longs en baisse),
- Hausse des taux courts,
- Baisse des taux courts.

#### *E) Hypothèses de modélisation divergentes*

Pas d'hypothèse divergente.

## EXIGENCES DE PUBLICATION LIÉES AUX FONDS PROPRES ET À LA LIQUIDITÉ SELON LA CIRCULAIRE FINMA 2016/01

### *F) Description générale de la façon dont la banque couvre l'IRRBB*

L'appétence au risque de taux d'intérêts est faible. La Banque limite son exposition aux taux d'intérêts. Elle s'assure que la composition du Comité ALM soit adéquate, avec une majorité de membres indépendants du Front. Le Comité ALM se réunit aussi souvent que les affaires le requièrent et dispose de l'indépendance et des pouvoirs nécessaires pour assumer ses devoirs et responsabilités.

### *G) Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation*

Les calculs présentés dans le tableau IRRBB respectent les normes fixées par la FINMA dans la Circulaire FINMA 2016/1 « Publication – banques ». Les 6 scénarios de taux calculés sont donnés dans la Circulaire FINMA 2019/2 « Risque de taux – banques ». Les paragraphes suivants décrivent plus précisément les hypothèses et paramètres-clé de la modélisation utilisés pour les calculs des fluctuations de la valeur économique des fonds propres  $\Delta EVE$  (Economic Value of Equity) et de la marge nette d'intérêts  $\Delta NII$  (Net Interest Income) dans cette approche réglementaire.

#### 1. Calcul de la fluctuation de la valeur économique ( $\Delta EVE$ )

Pour les opérations à taux fixe, les flux de trésorerie sont déterminés par le taux d'intérêt de chaque opération. Afin de maintenir une charge de calculs acceptable, les opérations à taux fixe sont agrégées sur des périodes de temps à la date moyenne.

Les positions du bilan sans maturité définie sont intégrées aux calculs des indicateurs statiques au moyen de modèles de réplication.

Les flux futurs de l'ensemble des positions sont ainsi actualisés selon les taux du marché. L'EVE est ainsi obtenu. Sa variation dans les cas des 6 scénarios de taux mentionnés ci-dessus donne une indication sur le débalancement des échéances dans le bilan (actifs & passifs).

#### 2. Calcul de la fluctuation de la marge nette d'intérêts ( $\Delta NII$ )

Pour le renouvellement des opérations à taux fixes ou variable, les opérations échues sont renouvelées sur différentes durées sur 12 mois selon les taux du marché. La variation de la NII est obtenue lorsque les 6 scénarios évoqués ci-dessus sont projetés et que les plus ou moins-values sont déterminés de manière idoine.

# IRRBB RISQUES DE TAUX : INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LA STRUCTURE DES POSITIONS ET REDÉFINITION DES TAUX AU 31.12.2025

	Volumes en millions de CHF		Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		
	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF	
<b>Date de redéfinition du taux définie</b>					
Créances sur les banques					
Créances sur la clientèle	234	109	125	0.28	0.33
Hypothèques du marché monétaire					
Hypothèques à taux fixes					
Immobilisations financières	24	21	3	0.44	1.90
Autres créances					
Créances découlant de dérivés de taux					
Engagements envers les banques					
Engagements résultant des dépôts de la clientèle					
Obligations de caisse					
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage					
Autres engagements					
Engagements résultant de dérivés de taux					
<b>Date de redéfinition du taux non définie</b>					
Créances sur les banques	94	76	14	0.00	0.00
Créances sur la clientèle					
Hypothèques du marché monétaire					
Hypothèques à taux fixes					
Immobilisations financières					
Autres créances					
Créances découlant de dérivés de taux					
Engagements envers les banques					
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	-340	-175	-159	0,00	0,00
Obligations de caisse					
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage					
Autres engagements	-1	-1	0	0.00	0.00
Engagements résultant de dérivés de taux					
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>29</b>	<b>-16</b>	<b>0.1</b>	<b>0.4</b>

## IRRBB RISQUES DE TAUX : INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES FONDS PROPRES ET LES REVENUS D'INTÉRÊT (IRRBB1) AU 31.12.2025

*Les valeurs correspondent aux données rapportées à la BNS dans le rapport sur le risque de variation de taux (ZIR).*

Scénario <sup>1</sup> / Période	en milliers de CHF		<i>ΔEVE</i> (variation de la valeur économique des fonds propres)		<i>ΔNII</i> (variation du revenu net d'intérêt)	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Hausse parallèle	-1 803	897	5 410	-610		
Baisse parallèle	1 862	-996	-5 125	603		
Pentification de la courbe {choc dit steepener <sup>2</sup> }	855	37	-	-		
Aplatissement de la courbe {choc dit flattener <sup>3</sup> }	-1 172	161	-	-		
Hausse des taux à court terme	-1 658	499	-	-		
Baisse des taux courts à court terme	1 699	-558	-	-		
Maximum <sup>4</sup>	-1 803	-996	-5 125	-610		
			31.12.2025	31.12.2024		
Fonds propres de base (Tier 1) <sup>5</sup>			37 019	24 868		

<sup>1</sup> Y compris positions en devises (en milliers de CHF).

<sup>2</sup> Baisse des taux d'intérêt à court terme, associée à une hausse des taux d'intérêt à long terme.

<sup>3</sup> Hausse des taux d'intérêt à court terme, associée à une baisse des taux d'intérêt à long terme.

<sup>4</sup> Montant le plus défavorable.

<sup>5</sup> Fonds propres après répartition du résultat.

## IRRBB RISQUES DE TAUX : INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES FONDS PROPRES ET LES REVENUS D'INTÉRÊT (IRRBB1) AU 31.12.2025

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB) correspond au risque, actuel ou futur, auquel les fonds propres et le résultat net d'intérêts de la Banque peuvent être exposés en raison de variations des taux d'intérêt. Ce risque résulte notamment de décalages de maturité, de révision de taux et de bases de taux entre les actifs, les passifs et les positions hors bilan, ainsi que des options comportementales intégrées dans certains produits bancaires.

Depuis le 31 décembre 2025, la mesure et la production réglementaire du risque de taux d'intérêt de la Banque sont assurées selon le cadre méthodologique du Groupe EFG International, conformément à la circulaire FINMA 2019/2 « Risque de taux – banques » et aux standards du Comité de Bâle. La stratégie de prise de risque en matière de risque de taux d'intérêt s'inscrit dans le cadre de l'appétence au risque du Groupe EFG International, déclinée au niveau de la Banque, et repose sur des limites définies en fonction des fonds propres disponibles et des revenus courants.

La Banque évalue le risque de taux d'intérêt à l'aide de deux indicateurs complémentaires. La variation de la valeur économique des fonds propres ( $\Delta EVE$ ) mesure l'impact à long terme des chocs de taux sur la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs. La variation du résultat net d'intérêts ( $\Delta NII$ ) mesure l'impact à court terme des chocs de taux sur le revenu net d'intérêts sur un horizon de douze mois.

Les calculs de  $\Delta EVE$  reposent sur une approche dite "run off", dans laquelle l'impact des chocs de taux est mesuré sur la durée de vie résiduelle des positions existantes.

Les calculs de  $\Delta NII$  sont effectués selon une hypothèse de bilan constant, dans laquelle les actifs et passifs arrivant à échéance sont remplacés par des instruments présentant des caractéristiques identiques en termes de volume, de maturité, de fréquence de révision et de marge.

Les flux de trésorerie sont actualisés à l'aide de courbes de taux de marché construites selon les méthodologies du Groupe EFG International. Les

instruments à taux variable sont supposés être intégralement ajustés lors de leur prochaine échéance de taux. La méthodologie du Groupe EFG International modélise les produits sans échéance contractuelle au moyen de portefeuilles de réplication intégrant des hypothèses comportementales fondées sur l'historique observé. Une distinction est faite entre les volumes stables et non stables pour les produits sans échéance contractuelle, ayant une taille significative. La partie stable est répliquée avec une échéance à moyen ou long terme alors que la partie considérée comme non stable est considérée avec une échéance d'un ou deux jours. La taille des produits sans échéance contractuelle n'étant pas significative au niveau du Groupe EFG International, les produits sans échéance contractuelle ont donc été considérés avec une échéance à un ou deux jours.

L'exposition au risque de taux d'intérêt est évaluée au moyen des six scénarios réglementaires de choc de taux prescrits par la circulaire FINMA 2019/2, incluant des chocs parallèles, des scénarios de pentification et d'aplatissement de la courbe, ainsi que des chocs ciblant les taux courts. L'analyse est réalisée par devise significative, conformément aux pratiques du Groupe.

Les limites applicables au risque de taux d'intérêt sont définies dans le cadre d'appétence au risque du Groupe EFG International et déclinées au niveau de la Banque. En particulier, la perte maximale de valeur économique des fonds propres ne doit pas excéder 15 % des fonds propres de base (Tier 1).

Compte tenu de la structure de son bilan, la Banque présente une exposition modérée au risque de taux d'intérêt. L'impact potentiel est principalement lié à la sensibilité des placements aux variations de taux, les dépôts de la clientèle n'étant pas rémunérés.



**CITĒ** GESTION

---

an **EFG** company